



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 06128

Numéro SIREN : 497 671 735

Nom ou dénomination : 2BP INVESTMENT

Ce dépôt a été enregistré le 31/12/2014 sous le numéro de dépôt 42267

Procès-verbal certifié conforme par le représentant légal ayant décidé la reconstitution des capitaux propres.

2 BP INVESTMENT
Société par actions simplifiée au capital de 1.644.000 euros
Siège social : 22, quai Galliéni - 92150 - SURESNES
Immatriculée au RCS de NANTERRE sous le n° 497 671 735

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES ASSOCIES EN DATE DU 19 DECEMBRE 2014**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, connaissance prise du rapport du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2014 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports ; lesdits comptes se soldant par un résultat net comptable de 1.030.683 euros.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Président pour l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale des associés constate également l'absence de dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

o O o

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice écoulé, s'élevant à un montant de 1.030.683 euros, au compte Report à nouveau.

o O o

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés prend acte que depuis la constitution de la Société, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

L'assemblée générale des associés constate qu'à l'issue de l'affectation du résultat, les capitaux propres de la Société se trouvent reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent extrait du procès-verbal qui a été signé par le Président



POMPANON Holding
Associée et Président
par M. Frédéric POMPANON